

GROW ENHANCER

Conditions Générales de Vente (CGV)

Article 1 : Préambule

La société Grow & Enhancer, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANCY sous le numéro 512 465 261, N° de TVA intracommunautaire : FR18512465261 et dont le siège social est situé 10 rue du Canal, CHAMPIGNEULLES (54250), propose à la vente différents produits aux personnes physiques ou morales. La société GROW & ENHANCER fait appel à des prestataires afin de permettre la livraison des produits commandés par le client, selon les modalités et délais indiqués au moment de la commande.

Les contrats de vente conclus entre la société GROW & ENHANCER et le client le sont en langue française.

Article 2 : Intégralité

Les présentes conditions générales expriment l'intégralité des obligations des parties. En ce sens, le client est réputé accepter sans réserve l'intégralité des dispositions prévues dans ces conditions générales. Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis par le client ne pourra s'intégrer aux présentes, dès lors que ces documents seraient incompatibles avec ces conditions générales.

Article 3 : Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de biens et services proposés par la société GROW & ENHANCER au client.

Article 4 : Documents contractuels

Le présent contrat est formé par les documents contractuels suivants, présentés par ordre hiérarchique décroissant : les présentes conditions générales ; le bon de commande. En cas de contradiction entre les dispositions contenues dans les documents de rang différent, les dispositions du document de rang supérieur prévaudront.

Article 5 : Entrée en vigueur – Durée

Les présentes conditions générales entrent en vigueur à la date de signature du bon de commande. Les présentes conditions générales sont conclues pour la durée nécessaire à la fourniture des biens et services souscrits, jusqu'à l'extinction des garanties dues.

Article 6 : Signature électronique

La signature électronique du client au titre du bon de commande constitue une signature qui a, entre les parties, la même valeur qu'une signature manuscrite.

Article 7 : Produits

7.1 : Prix - Frais de port

Les prix sont affichés en euros toutes taxes comprises (hors exceptions ci-dessous) et hors participation aux frais de port. Ils sont soumis à la taxe sur la valeur ajoutée du pays de livraison (hormis les cas prévus à l'article 262 ter I du CGI et/ou à destination de certains clients en raison de leur situation géographique), et tout changement du taux légal de cette taxe sera répercuté sur le prix des produits.

Exceptions :

Pour les clients résidant hors de l'Union Européenne et en Outre-Mer, ainsi que pour les professionnels de l'UE bénéficiant d'un numéro de TVA intracommunautaire, les prix apparaissent hors taxes.

Pour les clients résidant en Suisse, les prix affichés sont en Franc Suisse CHF.

7.2 : Indisponibilité

En cas d'indisponibilité temporaire d'un produit, la société GROW & ENHANCER informera le client des nouveaux délais pratiqués par les fournisseurs et/ou fabricants du produit concerné dans les meilleurs délais. Si cette indisponibilité se prolonge exagérément, la société GROW & ENHANCER fera son possible pour proposer au client un produit équivalent ou à défaut procédera à l'annulation de la commande.

7.3 : Conformité

Le client est seul responsable de vérifier la compatibilité des produits commandés avec les matériels déjà en sa possession avant la finalisation de sa commande. L'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les produits commandés en raison d'une incompatibilité avec des matériels ou systèmes déjà en possession du client ne peut en aucun cas justifier une demande de remboursement, d'échange, ou de dédommagement, sauf disposition contraire prévue par la loi. La société GROW & ENHANCER ne pourra être tenue responsable de toute incompatibilité résultant d'informations insuffisantes, incorrectes ou omises par le client lors de la commande.

7.4 : Garantie des produits

En complément des garanties légales obligatoires, la société GROW & ENHANCER ne pourra être tenue responsable que dans le cadre des dispositions légales applicables, notamment en matière de défauts de conformité des biens au contrat (articles L.217-4 et suivants du Code de la consommation) et de vices cachés (articles 1641 et suivants du Code civil).

Garantie légale de conformité des biens au contrat :

La société GROW & ENHANCER s'engage à fournir des biens conformes au contrat de

vente. Cette garantie ne couvre que les défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien. Les défauts apparus ultérieurement, résultant d'une mauvaise utilisation, d'un entretien inapproprié, ou d'une modification non autorisée par le fabricant, ne sont pas couverts par cette garantie.

Le client dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour faire valoir la garantie légale de conformité. Toutefois, il est précisé que le client doit notifier le défaut dans un délai raisonnable après sa découverte pour éviter tout refus de sa demande par la société GROW & ENHANCER. En cas de défaut de conformité, le client pourra choisir entre la réparation ou le remplacement du bien dans les conditions prévues par la loi, sous réserve des conditions de coût établies par l'article L.217-9 du Code de la consommation.

Garantie légale contre les vices cachés :

En vertu de l'article 1641 du Code civil, la société GROW & ENHANCER est responsable des vices cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel elle est destinée, ou qui diminuent tellement cet usage que le client ne l'aurait pas acquise ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. Cette garantie est limitée à une période de deux ans à compter de la découverte du vice par le client et ne couvre que les défauts préexistants à la vente. La responsabilité de la société GROW & ENHANCER ne saurait être engagée au-delà de ce délai.

En cas de contestation, le client peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil, sous réserve de l'arbitrage d'experts indépendants.

Limitation de responsabilité :

La société GROW & ENHANCER ne saurait être tenue responsable des dommages indirects, des pertes de profit, ou des préjudices résultant de l'utilisation des produits, y compris en cas de défaut de conformité ou de vice caché. Toute action en garantie doit être précédée d'une notification écrite adressée à la société, précisant le défaut invoqué et fournissant tous les éléments nécessaires à l'instruction de la demande.

Article 8 : Conclusion du contrat

Dans tous les cas, le contrat de vente n'est réputé conclu qu'au moment de la réception d'une confirmation écrite de la commande par la société GROW & ENHANCER.

Article 9 : Livraison

9.1 : Renseignements

Les produits sont livrés à l'adresse de livraison fournie par le client lors de la commande, et uniquement dans les zones de livraison proposées par la société GROW & ENHANCER au moment de la commande. Il appartient au client de fournir toute information utile à la livraison afin de permettre aux transporteurs de procéder à la livraison. En cas d'informations erronées ou incomplètes ayant entraîné l'impossibilité pour le transporteur de procéder à la livraison, une seconde livraison sera effectuée moyennant le versement préalable du montant de nouveaux frais de port par le client.

9.2 : Livraison - Absence

Les produits commandés ne sont remis à leur destinataire que contre signature. Toute anomalie constatée devra faire l'objet de réserves manuscrites portées sur le bordereau de livraison du transporteur. Si le client ne peut vérifier l'état du colis à la livraison, il dispose d'un délai de 10 jours pour émettre des réserves auprès du transporteur.

9.3 : Retard - Perte

En cas de retard important ou de difficulté pour localiser le colis, le client peut contacter la société GROW & ENHANCER qui ouvrira une enquête. La société GROW & ENHANCER est dépendante des délais imposés par les transporteurs concernant la déclaration de perte et le remboursement de l'envoi.

Article 10 : Retours

10.1 : Modalités des retours

Tout retour ne peut s'effectuer qu'après obtention d'un numéro de retour auprès de la société GROW & ENHANCER. Les produits retournés doivent être dans leur état d'origine, non utilisés, et dans leur emballage d'origine. Tous les frais de retour sont à la charge du client.

Article 11 : Garanties

Les produits sont garantis par leurs constructeurs pour la durée et selon les modalités indiquées sur le descriptif des produits. Aucune prise en charge sous garantie ne sera possible au-delà de la période de garantie proposée par le constructeur sur les produits concernés.

Article 12 : Droits de Douane

Toute commande livrée en dehors de la France Métropolitaine et de l'Union Européenne pourra être soumise à des taxes et à des droits de douane à la charge du client. GROW & ENHANCER n'est pas tenue de vérifier et d'informer ses clients des droits de douane et taxes applicables.

Article 13 : Réserve de Propriété

Le transfert de propriété des produits livrés au client n'intervient qu'après paiement intégral de leur prix et de ses accessoires par ses soins. Durant la période s'écoulant jusqu'au complet paiement, les risques de perte, vol ou destruction sont à la charge du client.

Article 14 : Données Personnelles

Conformément à la loi, les clients disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Ces données sont fournies dans le but de traiter la commande. Le client a la possibilité de s'opposer au transfert éventuel de ces données à un tiers, sauf pour les vérifications obligatoires.

Article 15 : Nullité - Tolérance

Si l'une des stipulations des présentes conditions générales est jugée invalide, les autres stipulations conservent toute leur force et portée.

Article 16 : Force Majeure - Loi Applicable

Les obligations résultant des présentes conditions générales peuvent être suspendues en cas de force majeure. Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française. Tout litige devra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable.